



Fiche d'inscription

Concours Sanglier CASSAGNABERE
Les 6, 7 et 8 Mars 2015



A retourner dûment remplie **Avant le 15 FEVRIER 2015** à

Jérôme LOUBET, lieu dit Caillaou, 31420 CASSAGNABERE

Nom de la meute :

Nom du propriétaire : N° adhérent Harloup 2015 :

☰ Adresse :

☎ 05 _ _ _ _ _ ☎ 06 _ _ _ _ _ Email :

Si plusieurs propriétaires :

Autre propriétaire : N° adhérent Harloup 2015:

☰ Adresse :

☎ 05 _ _ _ _ _ ☎ 06 _ _ _ _ _ Email :

Autre propriétaire : N° adhérent Harloup 2015 :

☰ Adresse :

☎ 05 _ _ _ _ _ ☎ 06 _ _ _ _ _ Email :

Autres propriétaires

Pour connaître la date de passage de votre meute, il vous appartient :

- Soit de consulter le site internet d'Harloup: **www.harloup.fr**
- Pour connaître le jour de passage de votre meute, il vous appartient de téléphoner, la semaine précédant le début de l'épreuve à, Jérôme LOUBET 06 84 70 40 67

Priorité des inscriptions sera donnée aux équipes qui auront apporté leur contribution à l'organisation du concours, en prêtant un terrain et en faisant le pied.

Pensez à prendre vos dispositions pour être disponible quel que soit le jour de passage qui vous sera attribué

Montant de l'engagement: (à verser lors de l'inscription Chèque libellé à l'ordre d'HARLOUP)

- **40€** pour tout adhérent Harloup à jour de cotisation 2015.
- **60€** (40€ d'inscription + 20€ adhésion), pour non adhérent désirant se mettre à jour. (fiche d'adhésion à remplir)

Limitation du nombre de chiens : Minimum 6 et Maximum 15

Conformément à la réglementation en vigueur (Arrêté ministériel):

- Le nom des chiens vaccinés et le n° de tatouage doivent figurer obligatoirement sur la fiche d'inscription.
- Le jour de chasse, tous les chiens devront être munis d'un collier au nom du propriétaire.

N°	Nom des chiens	N° de tatouage	N°	Nom des chiens	N° de tatouage
1			9		
2			10		
3			11		
4			12		
5			13		
6			14		
7			15		
8					

HARLOUP décline toute responsabilité en cas de vol, perte, fuite ou mort des chiens participants. Les propriétaires des meutes étant seuls responsables des accidents et autres dégâts occasionnés par leurs chiens.

Signature précédée de la mention
« Lu et approuvé »